

Chez les assistantes maternelles

Environ 104 assistantes maternelles - soit presque 290 places - employées par des particuliers exercent leur métier sur la ville.

[Retrouvez la liste des assistantes par secteur](#)



Elles sont agréées par le Conseil départemental après visites et formations obligatoires par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elles peuvent accueillir au plus 4 enfants simultanément à leur domicile. Les parents employeurs et l'assistante maternelle rédigent et signent un contrat. Les puéricultrices effectuent régulièrement des visites à leur domicile afin de garantir la sécurité des enfants accueillis.

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible au centre de PMI et à la Maison de la Petite Enfance. Ce mode d'accueil permet de bénéficier d'une allocation versée par la CAF, calculée selon les revenus de la famille, appelée Complément de libre choix du mode de garde.

Documents

[Guide de la petite enfance 2023](#)

Liens utiles

[Disponibilités des assistantes maternelles](#)

Contact

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Maison des services au public

6 rue des Belles Hâtes

Téléphone : 01.34.33.50.50

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.